

Questions diverses

Séance du conseil municipal du **2 juin 2020**

1. **Couleurs pour la peinture de la maison Garry**

Le peintre retenu pour la décoration de la maison Garry devrait être sur les lieux pendant la deuxième quinzaine de juillet. Il a laissé les cartes couleurs, il faut lui dire ce que l'on souhaite. Sabine PEYRIÉ et Julie DIAZ se portent volontaires pour passer à la maison et choisir la gamme de couleurs. Elles feront un inventaire détaillé des couleurs par pièce qu'elles communiqueront à Claudine pour transférer à M. Tévenart.

2. **Location de la cuisine seule de la salle des fêtes**

Un habitant a demandé s'il serait possible de louer uniquement la cuisine de la salle des fêtes pour une journée. Elle souhaite connaître le prix pour cela.

Il a été évoqué le problème du manque d'équipement actuellement, et Madame le Maire a expliqué que la personne intéressée n'aurait pas besoin d'équipement, elle était d'accord d'amener ses propres ustensiles et casseroles, etc.

Sans convention, il ne serait pas possible de fixer un prix pour cette occasion. Il a été décidé de mettre la cuisine à disposition de manière exceptionnelle vu le manque d'équipement et de demander à ce que la personne fasse un don à la mairie afin de couvrir les coûts de fonctionnement (gaz, électricité, eau).

Il a été décidé de plus qu'il fallait réfléchir à l'éventualité d'une convention pour la location de la cuisine seule, ainsi que le prix de la location de la cuisine seule.

3. **Les Limoges**

Madame le Maire a parlé du décès le 28 mai de Jean-Marie MASSOU, habitant au lieu-dit Les Limoges à Marminiac. Elle a expliqué la situation vis-a-vis de la propriété, de sa dangerosité en raison des nombreuses galeries et trous creusés dans le sol dont la majorité sont profonds et peut-être instables. Elle a expliqué aussi qu'un notaire avait été saisi par l'organisme de tutelle, dans l'objectif de rechercher des héritiers et puis de disposer de la succession. En attendant des informations du notaire, Madame le Maire a expliqué qu'elle avait déposé un arrêté municipal aux deux entrées de la propriété interdisant l'entrée sur la propriété à toute personne.